



# Création d'un atelier de découpe et de transformation

## Principe d'intervention de l'AFIPAR

### Définition des activités de l'atelier de transformation, conditions de sa viabilité humaine, économique, financière

La rentabilité d'un atelier collectif réside non pas dans la productivité de l'activité de découpe, pour lesquels les outils industriels des prestataires sont bien positionnés, mais dans la possibilité d'offrir des services complémentaires, en premier lieu pour des niveaux de transformation élaborés, permettant de plus aux producteurs de maîtriser leurs recettes et de se différencier sur leurs marchés. Une attention particulière sera donc portée à ces niveaux de transformation élaborés en lien avec les besoins des producteurs et aux contributions directes des producteurs au process de transformation. Futurs gérants de l'atelier, les producteurs sont associés à la construction de l'étude de faisabilité économique de l'atelier. C'est une garantie de leur appropriation des conditions de sa validité

*L'AFIPAR apporte des éléments techniques, réglementaires, économiques qui permettent de définir plusieurs scénarios et pour le plus prometteur en chiffre les éléments clés :*

- repères techniques pour le dimensionnement de l'activité (nombre de salariés, grille de salaires, productivité horaire, coûts de fonctionnement)*
- compte de résultat, plan de financement, trésorerie à 3 ans,*
- soldes intermédiaires de gestion.*

*Elle réalise l'étude de faisabilité et la met en débat auprès des porteurs de projet. Manipuler différentes variantes permet au groupe de définir les orientations les plus favorables au projet*

## Création des conditions de la coopération ; interconnaissance, partage des représentations d'un projet commun et des stratégies individuelles

Le portage d'un projet collectif, engageant des investissements pour chaque exploitation d'une part, la qualité des produits issus de chaque exploitation d'autre part, un ou des circuits de commercialisation communs comme concurrents ou partenaires enfin, est très impliquant pour les producteurs. Les motivations du « faire ensemble », qui doivent surpasser les craintes de « faire ensemble » ont à voir avec le sens que chaque producteur se fait de son métier. La coopération ne peut exister qu'entre représentations convergentes idéalement, à minima compatibles. Le partage des représentations et stratégies individuelles n'est donc pas accessoire mais une condition à la constitution du collectif.

*L'AFIPAR invite chaque porteur de projet à exprimer ses attentes, ses besoins, à faire valoir ses intérêts, à prendre sa place dans le groupe en apportant des connaissances et ses compétences*

*Les accords réalisés dans le groupe guident le choix de la structure juridique et constitue la base du règlement intérieur*

## Identification de l'intérêt des producteurs pour un atelier de transformation donnant accès à de nouveaux marchés

Un atelier de transformation collectif, cherchant à répondre à des besoins divers (type de produits transformés, niveau de transformation, conditionnement, ...) met en œuvre des moyens importants, des investissements conséquents, pour des volumes souvent réduits. L'équilibre économique est souvent réalisé avec la croissance à venir des volumes transformés par ses membres. Ces derniers sont incertains et nécessitent que les producteurs projettent l'évolution de leurs ventes en circuits courts dans les 3 à 5 années pour identifier leurs nouveaux besoins en transformation. Cela constitue pour eux un pari entrepreneurial à sécuriser par le conseil.

*L'AFIPAR accompagne les producteurs à se projeter dans des projets d'avenir, individuels ou collectif pour accéder aux marchés de la restauration hors domicile, commerces de proximité, clientèle urbaine éloignée de leurs lieux de production*